AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-3-73 493392

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 206 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

ABONNEMENT ANNUEL 30 Frs

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

23 Mars 1973

Imprimerie de la Station de " Bourgogne et Franche-Comté ". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au bulletin 150 - Mars 1973

LA DESINSECTISATION DES SOLS EN GRANDE CULTURE

Les mesures prises pour limiter l'utilisation des produits organo-chlorés en agriculture bouleversent sensiblement la technique des traitements insecticides des sols, en grandes cultures.

Aux restrictions de vente (retraits d'homologation), ont fait suite des interdictions d'utilisation ; ainsi, à partir du 1er Janvier 1973, sont interdits à l'emploi, l'heptachlore et l'aldrine, insecticides souvent utilisés dans la lutte contre les ravageurs souterrains. Une dérogation a été accordée, toutefois pour la culture du maïs-grains avec des conditions très strictes.

Ce texte concerne la désinsectisation des sols pour deux cultures : maïs et betteraves industrielles. Pour chacune de ces productions, les tableaux ci-après résument l'efficacité et les conditions d'utilisation des produits autorisés.

M A I S : Conditions d'utilisation des produits :

MATIERE ACTIVE et dose m.a. en Kg/ha (en plein)	SPECIALITES COMMERCIALES	OBSERVATIONS
HEPTACHLORE ALDRINE	Granulés insecticides-engrais à 0,5 % et 1,25 % de matière active	En localisation, à la dose de 1 Kg de mat. act./ha, dans la raie de semis et sur maïs-grain exclusivement. Autorisés provisoirement jusqu'au 1er Juillet 1973
LINDANE (1,5 Kg m.a./ha)	Nombreuses spécialités et diverses formulations	En plein, quelques semaines avant semis avec incorporation.
PARATHION (5-10Kg m.a./ha)	Nombreuses spécialités et diverses formulations	5 Kg pour les granulés-10 Kg pour les autres formulations. Les granulés (à 5 % de m.a./ha) doivent être localisés dans la raie de semis à la dose de 0,5 Kg de m.a./ha
TRICHLORONATE (5 Kg m.a./ha)	Phytosol 50, liquide à 50 % Phytosol et Phytosol 5 (Bayer-Phytochim)-Granulés à 2,5% et 5 %	Localisation des granulés dans la raie de semis à la dose de 0,625 g de m.a./ha. Pour la formulation liquide, localisation à la dose de 0,750 Kg à 1 Kg de m.a./ha
FONOFOS (4 Kg m.a./ha)	Dyfonate 5 G (Procida) et Oclo (Pepro) : granulés à 5 % Dyfonate 10 C E liquide à 10 %	Localisation des granulés dans la raie de semis à la dose de 0,350 Kg à 0,400 Kg de m.a./ha
PHOXIME (5 Kg m.a./ha)	Volaton 5 (Bayer-Phytochim) Granulés à 5 %	Localisation dans la raie de semis à la dose de 0,6 Kg à 0,750 Kg de m.a./ha
CHLORMEPHOS (3-5 Kg m.a./ha)	Dotan (Pepro) Granulés à 5 %	3 Kg de m.a./ha pour taupins) en 5 Kg de m.a./ha pour vers blancs) plein Localisation dans la raie de semis à la dose de 0,5 Kg de m.a./ha
CHLORPYRIPHOS (3-5 Kg m.a./ha)	Dursban 5 G (Imaco - La Quinoléine) Granulés à 5 %	- id -

BETTERAVES INDUSTRIELLES : Efficacité des produits

MATIERE ACTIVE	RAVAGEURS SOUTERRAINS					RAVAGEURS AERIENS		
	Taupins Vers blancs	Atomaire	Blaniules	Scutigerelles	Nématodes (M. Naasi)	Altises	Pégomyie	Pucerons
LINDANE	+++	+	+	0	0	0	0	0
PARATHION	++	+	+	++	0	0	+	0
DIAZINON	++	-	+?	+?	0	-	+?	0
ALDICARBE	+?	+	++	++	++	+?	+++	+++
PHORATE	+?	++	++	++	-	-	++	++
CARBOFURAN	+?	+++	++	+++	++	+?	+++	+++

Légende : 0 = sans efficacité   + = peu efficace   ++ = efficacité moyenne
+++ = bonne efficacité   +? = efficacité à préciser   - = sans renseignement

BETTERAVES INDUSTRIELLES : Conditions d'utilisation des produits

MATIERE ACTIVE	DOSE De MAT.ACT. en Kg/ha	SPECIALITES COMMERCIALES	OBSERVATIONS
LINDANE	1,5 (en plein)	Nombreuses spécialités et diverses formulations	Traitement avant semis, en plein, suivi d'une incorporation.
PARATHION	5 - 10 (en plein)	Nombreuses spécialités et diverses formulations	5 Kg pour les granulés-10 Kg pour les autres formulations. Utiliser de préférence les granulés (5% de m.a.) En localisation dans la raie de semis : 0,500 Kg de m.a./ha (faible infestation); 0,750 Kg de m.a./ha (forte infestation, semis à faibles espacements, sols alcalins, très argileux), à exclure sur semis en place.
DIAZINON	10 (en plein)	Basudine 10 (S.A. CIBA-GEIGY) granulés à 10 %	Localisation dans la raie de semis à la dose de 1 Kg de m.a./ha.
ALDICARBE	1 (en localisation)	Temik (LA LITTORALE) granulés à 5 %	Localisation dans la raie de semis-Vente contrôlée avec lettre-contrat. Peut être utilisé dès la dose de 0,750 Kg de m.a./ha.
PHORATE	5 (en plein)	Thimet G 5 (SEDAGRI) granulés à 5 %	Non sélectif en application dans la raie de semis ; il doit être localisé sur une bande de 20 cm de large, à la surface du semis, à la dose de 1 Kg de m.a./ha (localisateurs spéciaux : Microband, Farmery, Sepeba adapté...)Vente contrôlée avec lettre-contrat.
CARBOFURAN	0,6 (en localisation)	Furadan 5 G et Furadan (SCHERING) granulés à 5 et 10 % Curater (BAYER granulés à 5 %	Localisation dans la raie de semis.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

A. SIMONIN - Ingénieur d'Agronomie

Dernière note : Bulletin 150 Mars 1973